

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	20/02/2026	L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-six février, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 2-2026 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire expose que pour le festival « Au fil du Jazz », Mme Mariette Rossi Paris a acheté sur internet (sur le site Amazon) des accessoires pour le spectacle des enfants. Cet achat n'ayant pu être réglé par mandat administratif, Mme Rossi Paris a dû régler ces achats d'un montant de 71,96 euros sur ses deniers personnels.

Il est proposé de lui rembourser cette somme, sur présentation de la facture.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le remboursement de 71,96 euros à Mme Mariette Rossi Paris.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 037-213700826-20260226-DCM_002_2026-DE

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le